

Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Mercredi 20 novembre 2019

Compte-rendu

La séance est ouverte à 16h12 sous la présidence de Monsieur Xavier Sorbe.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Madame Brigitte Louichon représentée par Monsieur Manuel Bächtold, Monsieur Philippe Münch

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Monsieur Manuel Bächtold, Madame Sylvie Thuret

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Madame Isabelle Aliaga, Monsieur François Hugues

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Madame Elisabeth Trani

Collège E : Représentants des autres personnels

Madame Eliette Blatche, Monsieur Fernand Altimira représentée par Eliette Blatche

Collège F : Usagers

Aucun membre présent ou représenté

Personnalité désignée par le Région (excusée)

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Myriam Gaujoux, Monsieur Laurent Noé, Madame Cécile Ouvrier-Bufferet (en visioconférence), Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Xavier Sorbe

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE_LR.

Madame Elisabeth Bautier représentée par Monsieur Hugues François

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé représenté par Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Jean-Patrick Respaut, Madame Ghislaine Jay-Robert représentée par Madame Sylvie Thuret, Monsieur Julien Vidal représenté par Madame Sylvie Thuret

Personnalité désignée par la ComUE

Invités présents à la séance.

Madame Valérie Bouchet représentée par Monsieur Jean-Marc Beaumont, Monsieur Eric Favard, Madame Béatrice Ley, Madame Valérie Munier, Monsieur Michel Ramos

Secrétaire de séance

Madame Laetitia Buob

Compte-rendu

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par l'administrateur provisoire de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil d'école et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

Monsieur Philippe Münch est désigné secrétaire de séance.

1- Validation du procès-verbal du Conseil du 8 octobre 2019

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

2- Avis sur les modifications des statuts de l'INSPE

Arrivée de Jean-Patrick Respaut à 16h20

Réception de la procuration de Monsieur Philippe Augé à Monsieur Jean-Patrick Respaut à 16h24

Les statuts de l'INSPE sont modifiés pour deux raisons :

- 1° La promulgation de la loi « Ecole de la Confiance » fin juillet 2019 (diapositive 4)
- 2° Le transfert de l'INSPE à l'Université de Montpellier dans le cadre de la politique de site suite à la disparition de la COMUE (diapositive 4)

Monsieur Christophe lung détaille les différentes modifications (diapositives 5 et 6).

La nouvelle composition du COSP est fixée par l'article 6.1. Ce Conseil n'a pas été reconstitué en janvier 2019 en raison du changement du nombre d'établissements partenaires de l'INSPE (dissolution de la COMUE) impactant le nombre de représentants.

Le COSP comprend vingt-quatre membres, parmi lesquels :

a) Des membres de droit :

- 3 représentants de l'Université de Montpellier désignés par son Conseil d'administration ;
- 3 représentants de chacune des Universités partenaires, désignés par leur Conseil d'administration ;

b) Des personnalités extérieures :

- 6 personnalités désignées par le Recteur d'Académie ;
- 6 personnalités désignées par le Conseil de l'Institut.

Arrivée de Monsieur Laurent Noé à 16h33

Les statuts modifiés seront soumis à validation lors du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier le 16 décembre 2019 après avis des conseils d'administration des universités partenaires. Ainsi, les nouveaux statuts de l'INSPE entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Les statuts modifiés de l'INSPE sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Marc Rosenzweig évoque la possibilité d'ajouter le logo du Rectorat sur les statuts de l'INSPE. Cette question sera posée aux présidents.

3- Avis sur le budget propre intégré de l'INSPE

Le budget propre intégré de l'INSPE sera inscrit dans le budget de l'Université de Montpellier, déposé prochainement au Rectorat. Il sera par la suite validé au Conseil d'Administration de l'UM le 16 décembre 2019.

Monsieur Christophe lung présente le périmètre du budget propre intégré de l'INSPE (diapositive 7) qui reste inchangé par rapport à l'année précédente. Ce budget a été élaboré avec la Direction des Affaires Financières de l'Université de Montpellier ainsi qu'avec le Président et son équipe.

Dans la synthèse des prévisions de recettes (diapositive 8), la ligne « Recette COMUE » correspond au 30.000 € de l'appel à projet recherche inscrit dans le budget de l'INSPE en 2019 mais correspondant à des actions de recherche réalisées en 2020. L'année prochaine, l'Université de Montpellier souhaite que l'appel à projet soit réalisé sur une seule année au lieu de deux années.

Arrivée de Madame Cécile Ouvrier-Bufferet à 16h40 en visioconférence

Monsieur Christophe lung poursuit avec la présentation des dépenses de fonctionnement, personnels et investissement (diapositives 10 et 11).

Le budget propre intégré de l'INSPE est approuvé à l'unanimité.

4- Informations de l'administrateur provisoire de l'INSPE

1- Appel à projet PIA 3

Le projet porté par les INSPE de l'Académie de Montpellier et de l'Académie de Toulouse avec les universités partenaires et les rectorats n'a pas été sélectionné pour le PIA 3. Nous n'avons pour le moment aucun retour d'évaluation du projet.

Monsieur Christophe lung remercie Madame Valérie Munier ainsi que toutes les personnes ayant travaillé sans relâche durant ces 6 mois, dont les représentants du Rectorat également. Ce projet a été mené avec beaucoup d'énergie, d'intelligence et d'ouverture et nous continuons de le trouver pertinent.

Monsieur Christophe lung fait part également de son mécontentement concernant le calendrier très serré imposé dans le cadre du PIA 3 : les auditions étaient en effet organisées le lendemain de la réponse permettant de connaître les projets sélectionnés.

Madame Valérie Munier prend à son tour la parole pour saluer ce beau projet collectif. Certaines actions pourraient être mises en œuvre sans les financements PIA 3 puisque les partenaires s'étaient aussi engagés à mettre des moyens dans ce dispositif.

Les retours d'évaluation pour les projets non retenus devraient être transmises fin du mois de novembre selon Madame Cécile Ouvrier-Bufferet.

Les projets ayant été auditionnés dans le cadre du PIA 3 sont ceux des académies suivantes : Académie Aix-Marseille, Région Académique Hauts de France , Académie de Lille, Région Académique du grand Est, Région académique « Bourgogne Franche-Comté, Région académique « Aquitaine ».

Départ de Madame Myriam Gaujoux à 17h30

2- Election partielle dans le collège des usagers le 27 novembre 2019

Cinq sièges sont à pourvoir au sein du Collège des usagers du Conseil de l'INSPE. Une élection partielle sera organisée le mercredi 27 novembre 2019.

3- Budget projet

Le budget projet sera soumis aux membres du Conseil de l'INSPE le 17 décembre 2019 (diapositive 12) si toutes les données sont parvenues.

4- Réforme du recrutement des enseignants :

Le 6 novembre, la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire n'a pas été en capacité de présenter des éléments concernant le contenu des concours. Le directeur a reconnu qu'il y avait des décisions à prendre et que le format des épreuves à l'écrit n'était pas encore bien identifié.

Aujourd'hui se tient une réunion de présentation de la réforme entre le Ministère et les syndicats. Le réseau des INSPE nous tiendra informé des avancées.

La CPU, présente lors de la réunion du 6 novembre, se réunira en plénière le 21 novembre. Monsieur Christophe Lung a envoyé un mail aux présidents d'université de l'Académie de Montpellier afin d'insister sur le besoin d'avoir des éléments précis dès maintenant de la part du Ministère.

Monsieur Manuel Bächtold prend la parole pour présenter la motion votée à la Faculté d'Education le 19 novembre demandant un report d'une année de la réforme. Il demande que le Conseil de l'INSPE se prononce également sur le sujet.

En tant que Président du Conseil, Monsieur Xavier Sorbe s'interroge sur les missions du Conseil de l'INSPE et le vote d'une motion comme celle-ci. De plus, ce point ne fait pas partie de l'ordre du jour et n'a pas été annoncé en début de séance.

Monsieur Jean-Patrick Respaut intervient pour soutenir le vote d'une motion concernant la réforme par le Conseil de l'INSPE. Selon lui, il est important de faire remonter le malaise des équipes pédagogiques et des établissements sinon cela ne sera jamais connu et tout se fera dans une extrême urgence pour déboucher sur une mauvaise mise en place de la réforme. Il s'agit d'un message pour dire « Attention, nous ne sommes

pas opposés à cette réforme mais nous souhaitons avoir des éléments tangibles sur ce qui se met en place. » La mission qui nous est confiée est importante et le flou actuel fait naître des questions qui agitent la communauté. Il est important, selon lui, d'informer le Ministère de cela.

Monsieur Philippe Münch soutient la position de Monsieur Jean-Patrick Respaut. Pour lui, cette motion qu'il vient de découvrir est une très bonne initiative de la FDE et le Conseil de l'INSPE devrait se faire écho de cette motion.

Monsieur Eric Favard poursuit en soulignant qu'il est également important de prendre en compte les personnels administratifs qui auront pour mission de modéliser les maquettes sur Apogée. Il y a aussi tout l'aspect communication. Tout cela ne peut pas être réalisé en un mois. Nous sommes déjà le 20 novembre, dans un mois il y aura les vacances et les premiers salons de l'étudiant se tiendront ensuite en janvier.

Monsieur Michel Ramos revient également sur le souhait d'élaborer des maquettes dans une approche par compétences. Pour lui, la demande d'un report de la réforme d'une année est également une demande honnête et raisonnable.

Monsieur Manuel Bächtold lit le texte de la motion votée par la FDE aux membres du Conseil de l'INSPE.

Le Président du Conseil demande aux membres s'ils souhaitent se prononcer sur cette motion qui a été votée à la FDE.

Madame Valérie Munier considère que cela fait partie des missions du Conseil puisque certaines personnes au sein de l'INSPE estiment qu'il ne sera pas possible de mener à bien la réforme dans le temps imparti. D'ailleurs, lors de la réunion du réseau des INSPE du 6 novembre, les directeurs ont travaillé sur une motion demandant le report de la réforme. Cependant, cela n'a pas été diffusé par la suite.

Madame Isabelle Aliaga prend également la parole pour souligner qu'il est possible de s'inquiéter du calendrier tout en souhaitant la mise en place d'une réforme.

Madame Cécile Ouvrier-Bufferet estime également qu'il est légitime que le Conseil de l'INSPE puisse émettre un avis sur la question.

Lors du Conseil de la FDE, des élus se sont mis à part pour écrire le texte. Monsieur Eric Favard propose de faire de même lors de ce Conseil en résumant cette inquiétude en 3 lignes.

Le Président du Conseil propose aux élus qui le souhaitent de prendre quelques minutes pour rédiger un texte afin de le soumettre par la suite au Conseil.

La séance se poursuit pendant la rédaction et Monsieur Christophe Lung reprend la suite des points d'information.

5- Concours 2021

Le concours 2021 s'adressera aux titulaires d'au moins un master 1 avec le même type d'épreuves que le concours actuel.

6- Capacité d'accueil

Madame Anne-Sophie Barthez, Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, a annoncé que le délai d'identification des capacités d'accueil en Master MEEF est repoussé à fin janvier 2020. Les capacités d'accueil seront présentées lors du conseil du 17 décembre 2019.

7- Accréditation de l'INSPE de l'Académie de Montpellier

L'accréditation de l'INSPE a été prorogé jusqu'au 31 août 2021 (diapositive 13). Monsieur Christophe lung détaille les calendriers pour le dépôt du dossier de présentation de la nouvelle offre de formation et du dossier d'accréditation de l'INSPE pour le contrat 2021-2026.

Concernant le dossier présentant la nouvelle offre de formation, un modèle de fiche formation est à compléter (diapositives 14, 15 et 16). Pour chaque parcours, trois annexes sont également demandées :

- Annexe 1 : Indicateurs (diapositive 17)
- Annexe 2 : Tableau des personnels affectés à l'INSPE (statut, H/F, âge) (diapositive 19)
- Annexe 3 : Temps global de la formation master MEEF 1^{er} degré (diapositive 19)

Concernant l'accréditation, les informations suivantes devront être apportées au dossier (diapositive 20) :

- Renseignements administratifs
- Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE
- Présentation de l'offre de formation
- Budget projet

8- Présentation de la motion concernant la réforme

Monsieur Manuel Bächtold lit la proposition de motion suivante :

« Soucieux de la réussite de la réforme de la formation des enseignants et inquiet de la brièveté des délais au regard des contraintes de construction de nouvelles maquettes, le Conseil de l'INSPE propose de sursoir d'une année à la mise en œuvre de cette réforme, et ce, dans l'intérêt des acteurs de la formation, des futurs enseignants ainsi que des élèves. »

Monsieur Laurent Noé, Madame Cécile Ouvrier-Bufferet, Monsieur Marc Rosenzweig et Monsieur Xavier Sorbe ne souhaitent pas prendre part au vote.

La motion est approuvée par 14 voix pour.

Ce texte sera transmis aux présidents des universités de l'Académie de Montpellier.

Fin de la séance à 18h10.

Conseil de l'INSPE du 20 novembre 2019

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



- 1- Approbation du procès-verbal du 8 octobre 2019
- 2- Avis sur les statuts de l'INSPE
- 3- Avis sur le budget propre intégré de l'INSPE
- 4- Informations de l'administrateur provisoire de l'INSPE

Validation du procès verbal du 8 octobre 2019

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Les modifications résultent de deux changements :

(i) La promulgation de la loi « École de la Confiance » fin juillet 2019 modifiant

- ✓ l'intitulé des ESPE_LR devenant INSPE de l'académie de Montpellier.
- ✓ les missions de ces instituts (proches sans être identiques de celles des ESPE)
- ✓ le mode de désignation du directeur de l'Institut.

(ii) Le transfert de l'INSPE à l'Université de Montpellier dans le cadre de la politique de site suite à la disparition de la COMUE.

- ✓ La COMUE est remplacée par l'Université de Montpellier en tant qu'université de rattachement de l'INSPE. Elle n'est plus de ce fait université partenaire dans le texte.
- ✓ Puisque le siège de la COMUE disparaît dans le conseil de l'INSPE et que le nombre de siège du conseil doit rester le même, il est proposé que ce siège soit transféré dans les sièges désignés par le conseil de l'INSPE, les différentes universités gardant dans le conseil de l'INSPE le même nombre de sièges. Ainsi 3 personnalités au lieu de 2 seront désignées par le conseil de l'INSPE.
- ✓ Quant au conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique, sa composition dépend du nombre d'établissements impliqués. Il est proposé de constituer un COSP comprenant 24 membres : 3 représentants par université, 6 représentants du recteur, 6 personnalités désignées par le conseil de l'INSPE.

✓ D'autre part, en 2014 lorsque nous avons rédigé les statuts, nous avons repris explicitement des formulations présentes dans le texte de loi de 2013 et ses textes d'application, en particulier pour les missions de l'ESPE. Comme les textes évoluent souvent, la formulation des nouveaux statuts fait référence aux articles du code de l'éducation fixant les missions des INSPE.

Page 1 : Le texte proposé prend en compte les évolutions législatives (loi de l'École de la confiance et ses décrets) ainsi que la dissolution de la COMUE et la convention de coordination territoriale.

Page 2 : Le texte précédent le titre 1 prend en compte la dissolution de la COMUE et le transfert de l'INSPE à l'UM au titre de la politique de site.

Article 2 : Le texte supprimé correspondait aux textes de la loi de 2013 et ses textes d'application. Dans la nouvelle version des statuts, il est fait directement référence à l'article du code de l'éducation.

Article 4 : les deux sièges de l'UM changent de catégorie : ils sont maintenant représentant de l'établissement de rattachement de l'INSPE alors qu'auparavant ils étaient représentants des universités partenaires. D'autre part, le siège précédemment affecté à la COMUE est transféré dans le collège des personnalités désignées à titre personnel par les membres du conseil.

Comme les textes évoluent souvent, la formulation des nouveaux statuts fait référence aux articles du code de l'éducation fixant les missions des INSPE et ne les reprend pas comme dans la version des statuts de 2013

Article 4.2 Suppression de "*donne un avis sur les profils des postes mis au concours des Universités partenaires lorsque leur activité concerne des masters pour lesquels l'Institut est accrédité*".

Article 5.1 : il prend en compte le nouveau décret fixant les modalités de nomination du directeur.

Article 5.2 : La partie rayée est inutile car il s'agit d'une délégation de signature mentionnée dans le paragraphe suivant.

Article 6.1 : il fixe la nouvelle composition du COSP.

Article 7 : trois modifications légères concernant les unités de formation, modifications qui résultent d'une discussion au niveau du bureau de l'INSPE

- ✓ L'unité de formation organise mais n'attribue pas les enseignements. On supprime le mot « attribution »
- ✓ L'organisation des stages actuellement n'est pas centralisée au niveau d'une unité de formation mais au niveau de l'INSPE. On supprime le mot « centralisée ».
- ✓ Le dispositif des EAP (emploi d'avenir Professeur) n'existe plus. Il est donc supprimé

La périmètre du budget présenté est le même que celui de l'an dernier : il n'intègre ni la masse salariale des personnels administratifs titulaires et contractuelles affectés à l'INSPE ni tout l'apport actuel de la COMUE au fonctionnement de l'INSPE (location des locaux, chauffage, soutien logistique, réseau internet, accueil du site...) et par les universités partenaires.

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Synthèse des prévisions de recette

Dotation UM [SCSP - Reversement droits d'inscription]	136 080 €
Recette MGEN, MAIF, CASDEN, GMF	6 000 €
Recette COMUE	30 000 €
TOTAL	172 080 €

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



La ligne « Recette COMUE » correspond au 30000 € de l'appel à projet recherche inscrit dans le budget de l'INSPE en 2019 mais correspondant à des actions de recherche réalisées en 2020.

Note : SCPC : Subvention pour charge de service public

Synthèse des prévisions de recette

Fonctionnement	138080 €
Personnels	31000 €
Investissement	3 000 €
TOTAL	172 080 €

- **Le fonctionnement général de la composante** : 27 000 € (Téléphonie, missions et frais de transport, Abonnement AEF, Cotisation au réseau des INSPE, logiciels, affranchissement, participation aux frais généraux : accès photocopieuse).
- **Les actions de communication** : 15 000 € (Réalisation d'un livret de formation, réalisation du livret d'accompagnement des fonctionnaires stagiaires, mobilier pour le salon des étudiants, organisation de réunions de travail et de séminaires INSPE, renouvellement de matériel, Autres actions de communication (communiqué de presse)).
- **Les partenariats** (500 €).
- **Reversement aux partenaires du site** : **25 580 €**. L'INSPE utilise 110 500 € sur les 136 080 € de SCSP. La direction prévoit de reverser le solde, soit 25 580 €, aux universités du site en fonction de leur poids dans le budget.
- **Appel à projet recherche** : 30 000€ (budget 2019 COMUE) + 30 000€ (budget 2020). La Direction de l'INSPE prévoit de financer l'AAP 2019 et 2020, soit respectivement 30 et 30 K€. En cas d'attribution de crédits à des structures de recherche hors UM, des conventions de reversement devront être signées.
- **Les missions exercées au sein de l'INSPE par les enseignants et/ou enseignants-chercheurs hors UM** (10 000 €)

Dépenses « Masse Salariale » : 31 000 €

Missions exercées au sein de l'INSPÉ par les enseignants et/ou enseignants-chercheurs de l'UM et affectés dans d'autres composantes ainsi que la prime du directeur.

Dépenses d'investissement (3 000 €) : informatique et mobilier

1- Appel à projet PIA 3

2- Election partielle dans le collège des usagers le 27 novembre

3-Budget Projet : il devrait être soumis lors du prochain conseil le 17 décembre.

Nous sommes encore en attente de données. Il permettra d'estimer :

- ✓ La part des heures d'enseignement réalisées par des enseignants en poste, celle des enseignants personnels des universités et celle des enseignants chercheurs
- ✓ L'investissement de chacune des universités et celle du rectorat dans la formation des masters MEEF et DU « parcours adaptés »

4- Réforme du recrutement des enseignants : en attente d'information

5- Concours 2021 : même format qu'actuellement mais la nouvelle offre de formation sera mise en place dès septembre 2020.

6- Capacité d'accueil : La DGESIP a repoussé le retour des universités concernant les masters MEEF à fin janvier afin de pouvoir tenir compte de la réforme, en particulier les modalités de mise en stage en M2 MEEF.

Elle devrait être présentée au conseil de l'INSPE le 17 décembre 2019.

5- Accréditation de l'INSPE de l'académie de Montpellier :

- ✓ L'accréditation de l'INSPE devait prendre fin le 31 aout 2020. La DGESIP a décidé de la proroger de un an jusqu'au 31 aout 2021 « afin de laisser du temps nécessaire à finaliser un projet de formation de qualité ainsi que la stratégie concernant son pilotage.

- ✓ **L'Etat attend un dossier de présentation de la nouvelle offre de formation**
 - **Fin avril 2020** : dépôt du dossier de présentation de l'offre de formation avec l'avis du conseil de l'institut effectué par le recteur d'académie
 - **Mai-Juin 2020** : le cas échéant réunion de dialogue avec les trois directions générales

- ✓ **L'Etat attend ensuite un dossier en octobre 2020 concernant l'accréditation de l'INSPE pour le prochain contrat 2021-2026**
 - **Octobre 2020** : dépôt du dossier d'accréditation avec les délibérations et avis des instances effectuées par le recteur de l'académie accompagné de son avis.
 - **Janvier-avril 2021** : réunion de dialogue
 - **Juillet 2021** : Présentation au CNESER

Pour avril 2020 : présentation de la nouvelle offre de formation

Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE

Master MEEF / formation « parcours adaptés »

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	
Objectifs professionnels	<i>A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale</i>
Organisation de la formation	<i>Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.</i>
Modalités d'enseignement	<input type="checkbox"/> présentiel <input type="checkbox"/> enseignements à distance <input type="checkbox"/> hybride <input type="checkbox"/> apprentissage <input type="checkbox"/> formation continue
Formation en langue(s)	
Place du numérique	<i>Formation des étudiants aux nouvelles technologies et à l'usage des outils numériques en activité d'enseignement ; évolution des pratiques pédagogiques.</i>

Pour avril 2020 : présentation de la nouvelle offre de formation

Volume horaire de la formation

Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type.

Lieux de la formation

Place de la recherche

Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.

Place des stages et organisation de l'alternance

Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats EAP, passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).

Suivi de l'acquisition de compétences

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

Pour avril 2020 : présentation de la nouvelle offre de formation

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Préciser leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance

Fonctionnement

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.

Partenariats

Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE

Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.

Internationalisation de la formation

3 annexes :

ANNEXE 1 : indicateurs

Equipe pédagogique pluri-catégorielle

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Données des années universitaires 2018 à 2020 et projection sur les années universitaires 2020 à 2022
Champ de la mesure	Nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par les différentes catégories de formateurs de l'INSPE sur l'ensemble de la formation (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de master)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	- nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par chaque catégorie de formateurs (EC, enseignants des 1 ^{er} et 2 nd degrés et CPE en temps partagé...) sur l'ensemble de la formation = A - nombre total d'heures d'enseignement étudiant sur l'ensemble de la formation = B
Mode de calcul	- nombre d'heures étudiant dispensées par une catégorie de formateurs (A) / nombre total d'heures d'enseignements étudiant (B) x 100

Ressources humaines de l'INSPE en matière de recherche

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre et ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2019-2020
Champ de la mesure	Personnels de l'INSPE

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre et part des d'enseignants-chercheurs et de docteurs / doctorants parmi les personnels de l'INSPE
Mode de calcul	$\% : (\text{nb d'EC, docteurs, doctorants de l'INSPE} / \text{nb total de personnels enseignants et formateurs de l'INSPE}) * 100$



Annexe 2 : Tableau personnels affectés à l'INSPE (statut, H/F, âge)

Annexe 3 : Temps global de la formation master MEEF 1^{er} degré

- ✓ Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux
Polyvalence et pédagogie générale
- ✓ Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche
pour analyser des situations professionnelles
- ✓ Contexte propre et innovations pédagogiques



1) Renseignements administratifs

1.1 Directeur ou directrice de l'INSPE, présidences du Conseil de l'institut et du COSP

1.2 Equipe de direction

2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

Texte d'orientation stratégique issu collégalement de la direction de l'INSPE, des partenaires universitaires et de l'académie :

- ✓ bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée,
- ✓ axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir,
- ✓ partenariat mis en place entre l'INSPE, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.

3) Présentation de l'offre de formation

3.1 Périmètre

3.2 Déploiement des formations

3.3 Place de la recherche

3.4 Continuum de formation

3.5 Partenariats

3.6 Fiches formation des mentions de master MEEF et « parcours adaptés » (modèle joint à ce dossier)

4) Budget de projet

Principes retenus pour la construction du budget de projet. Analyse des budgets de projet antérieurs et de leur évolution.

ANNEXES

Annexe 1 : indicateurs

Annexe 2 : tableau du nombre de personnels formateurs affectés à l'INSPE et pyramides des âges

Annexe 3 : tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré

Annexe 4 : tableau du budget de projet actualisé

Annexes autres : convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc.

Merci Laetita !!!

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités

